

Règlement ministériel du 24 juillet 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N27 et le CR316 entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Esch Sauer Tunnel Vision », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N27 et le CR316 entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N27 à Esch-sur-Sûre (N27 PR30,00+350 - N27 PR30,50+253) ;
- le CR316 entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf (CR316 PR8,00+681 - CR316 PR8,00+862) ;
- le CR316 entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf (CR316 PR8,00+983 - CR316 PR9,00+040).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de la manifestation à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de la manifestation, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- la N27 à Esch-sur-Sûre (N27 PR28,00+929 - N27 PR30,00+350).

Les conducteurs de véhicules des services de transports publics et de caravanes et camping-cars sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2 complété par le panneau additionnel du modèle 5a portant l'inscription « excepté bus de ligne et camping ».

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de la manifestation à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de la manifestation, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 3. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- la N27 à Esch-sur-Sûre (N27 PR30,50+253 - N27 PR31,50+225) ;
- le CR316 à Esch-sur-Sûre (CR316 PR7,50+499 - CR316 PR8,00+681) ;
- le CR316 entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf (CR316 PR9,00+040 - CR316 PR11,50+398).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de la manifestation à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de la manifestation, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

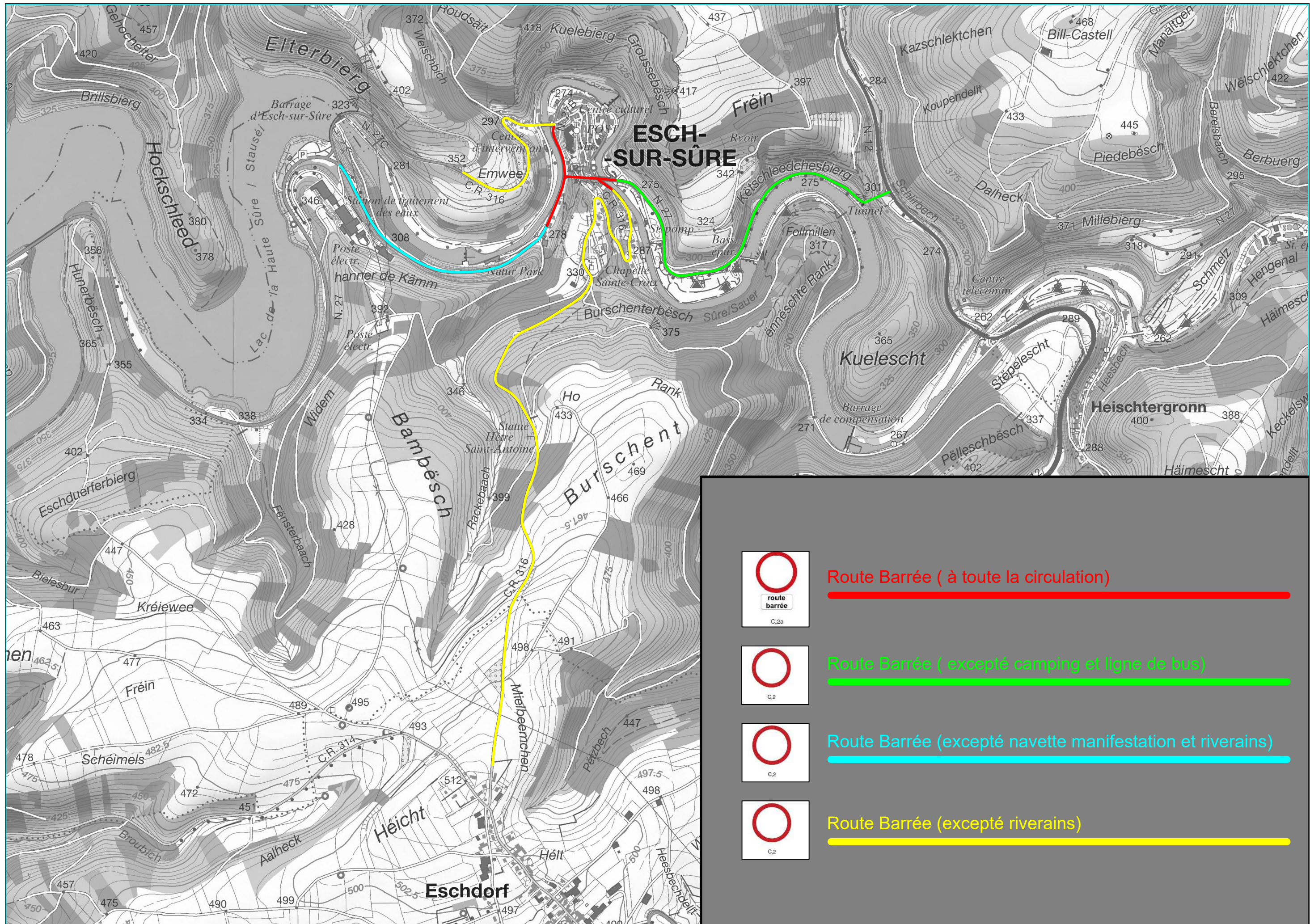
Une déviation est mise en place.

Art. 4. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

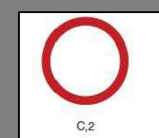
Art. 5. Le présent règlement prend effet le 1^{er} août 2026 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 24 juillet 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

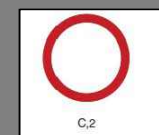
(s.) Yuriko Backes



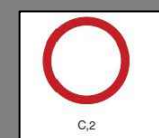
Route Barrée (à toute la circulation)



Route Barrée (excepté camping et ligne de bus)



Route Barrée (excepté navette manifestation et riverains)



Route Barrée (excepté riverains)